

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-304/13/BC

■ Approbation d'une convention relative à la participation de Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPI) à Cannes en mars 2014.

DPEATSV 13/9822/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion.

Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours dans les 18 communes membres. La présence de la Communauté urbaine permet également de générer des contacts avec des promoteurs, des investisseurs ou des utilisateurs qui développeront leurs projets sur notre territoire.

Le Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPI), qui se tient chaque année à Cannes, a réuni en mars 2013 près de 20 000 acteurs de l'immobilier d'entreprises. Il est l'occasion pour les

**Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013**

grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, mais aussi de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec tous les acteurs et décideurs économiques nationaux et internationaux.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole participe à cet événement depuis quinze ans, en partenariat avec l'Etablissement Public Euroméditerranée. Depuis 2012, Marseille Provence Métropole assure la maîtrise d'ouvrage complète du stand « Marseille Provence ». Après avoir associé deux nouveaux partenaires que sont la Ville de Marseille et le Grand Port Maritime de Marseille, c'est la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP) qui a, pour cette année 2013 Capitale européenne de la Culture, rejoint le dispositif.

Le bilan de ces deux premières années de partenariat et de maîtrise d'ouvrage MPM se révèle très positif : affichage stratégique et politique cohérents avec un discours uni à quatre puis cinq voix, succès des workshops organisés sur le stand, visibilité accrue de Marseille Provence Métropole au sein du salon, retombées presse significatives et budget maîtrisé.

Forte de ce succès, la Communauté urbaine MPM renouvelle donc pour l'édition 2014 sa maîtrise d'ouvrage et le partenariat élargi. Quatre partenaires seront donc encore présents sur le stand « Marseille Métropole » aux côtés de la Communauté urbaine : l'Etablissement public Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la CCI-MP. Les conditions de leur participation sont définies dans la convention multipartite qui est présentée au Bureau de la Communauté urbaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le MIPIM est le rendez-vous annuel des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier,
- L'intérêt pour la Communauté urbaine de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec, l'Etablissement public Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI